



---

ORDRE DU JOUR DE LA **SÉANCE ORDINAIRE** DU CONSEIL DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE, À ÊTRE TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, 451, BOULEVARD SAINT-JEAN, POINTE-CLAIRE (QUÉBEC) LE **MARDI 19 MAI 2009 À 19 h 30**

---

**01 - Ordre du jour**

01.01 Approbation de l'ordre du jour.

**05 – Période de questions**

**10 – Réglementation**

- 10.01 Avis de motion pour des règlements à être subséquemment adoptés.
- 10.02 Approuver une dérogation mineure au règlement de zonage 2495A pour permettre au 158, avenue Dieppe à Pointe-Claire, l'agrandissement du deuxième étage existant d'un bâtiment non conforme du fait qu'il empiète dans la marge avant minimale requise de 7,5 m (24,6'), ce qui aura pour effet d'augmenter la hauteur, le volume et la superficie dans la marge minimale avant de 7,5 m (24,6') (Ian Spencer) *(Les citoyens peuvent s'adresser au conseil sur ce point)*.
- 10.03 Approuver une dérogation mineure au règlement de zonage 2495A pour permettre au 1, avenue Holiday à Pointe-Claire, l'installation d'une enseigne murale de 18,20 m<sup>2</sup> (196 pi<sup>2</sup>) à l'étage supérieur de la tour est d'un établissement commercial ne possédant pas une entrée donnant sur l'extérieur, tel que permis (Centre de la Cité) *(Les citoyens peuvent s'adresser au conseil sur ce point)*.
- 10.04 Approuver une dérogation mineure au règlement de zonage 2495A pour permettre au 24, avenue Salisbury à Pointe-Claire, la construction d'une nouvelle fondation, ce qui aura pour effet d'augmenter en hauteur et en volume l'empiètement existant dans la marge avant minimale de 7,5 m (24,6') (Julie Laterreur et Jean-Christophe Pothier) *(Les citoyens peuvent s'adresser au conseil sur ce point)*.
- 10.05 Approuver une dérogation mineure au règlement de zonage 2495A pour permettre au 33, avenue Waverley à Pointe-Claire, la construction d'une extension de 3 étages au lieu du nombre maximal permis de 2 étages (Anne Légaré et Maroun Massabki) Pour permettre au 33, avenue Waverley à Pointe-Claire, la construction d'une extension de 3 étages au lieu du nombre maximal permis de 2 étages (Anne Légaré et Maroun Massabki) *(Les citoyens peuvent s'adresser au conseil sur ce point)*.
- 10.06 Approuver une dérogation mineure au règlement de lotissement 2495B et de zonage 2495A pour permettre au 30, avenue Sainte-Anne à Pointe-Claire, une subdivision qui créera un lot résiduel d'une superficie de 239 m<sup>2</sup> au lieu de la superficie minimale de 290 m<sup>2</sup> et pour permettre un taux d'implantation de 44% au lieu du taux maximal permis de 40% pour une maison existante et un futur garage (Lucie Beausoleil) *(Les citoyens peuvent s'adresser au conseil sur ce point)*.
- 10.07 Approuver une dérogation mineure au règlement de lotissement 2495B et de zonage 2495A pour permettre au lot P50, avenue Saint-Joachim à Pointe-Claire, la création d'un nouveau lot ayant une largeur frontale de 11,3 m au lieu de la largeur minimale de 13m et pour permettre une nouvelle maison sur l'avenue Saint-Joachim avec une marge avant de 1,68 m (5,5') au lieu de 3 m (9,8'), une marge latérale nord de 0 m au lieu de 0,6 m (2'), un mur de soutènement situé à 45 cm (1,5') de la limite de propriété sud au lieu de 1 m (3,3') et avec un garage dont le plancher est inférieur au niveau du centre de la rue (Lucie Beausoleil) *(Les citoyens peuvent s'adresser au conseil sur ce point)*.
- 10.08 Approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale relativement à un agrandissement du deuxième étage pour la propriété située au 158 avenue Dieppe à Pointe-Claire (I. Spencer) (règlement 2628-9).
- 10.09 Approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale relativement au remplacement du matériel de toiture de la propriété située au 138 chemin du Bord-du-Lac—Lakeshore à Pointe-Claire (M. Simonette) (règlement 2628-9).
- 10.10 Approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale relativement à l'installation d'une nouvelle fondation pour la maison et d'en augmenter la hauteur de

0.46 m (1.5') pour la propriété située au 24 avenue Salisbury à Pointe-Claire (Julie Laterreur et Jean-Christophe Pothier) (règlement 2628-9).

- 10.11 Approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale relativement à la subdivision du terrain en deux lots et à la construction d'une nouvelle maison unifamiliale sur le nouveau lot ayant front sur l'avenue Saint-Joachim (Lucie Beausoleil) (règlement 2628-9).

## **20 – Administration et finance**

- 20.01 Nommer le maire suppléant pour les mois de juin, juillet et août 2009.
- 20.02 Acheter 20 billets au montant de 200\$ de l'organisme le «Cirque des Shriners» pour remettre aux participants du programme Aqua Percept.
- 20.03 Accorder un soutien financier à l'organisme «Croix Rouge canadienne – Division du Québec» pour un montant équivalent à celui recueilli par les employés de la Ville, jusqu'à un maximum de 2 200\$, et autoriser l'achat de deux (2) certificats-cadeaux.
- 20.04 Autoriser la participation du Directeur des travaux publics, M. Daniel McDuff, et de l'Agent technique, M. Mikael Hoang, au 2<sup>e</sup> Gala des grands prix d'excellence en transport qui aura lieu à Québec, Québec, le 28 mai 2009.

## **30 – Contrat**

- 30.01 Approuver la convention à intervenir entre la Ville de Pointe-Claire et la Communauté urbaine de Montréal concernant le projet d'aménagement d'une piste cyclable au Parc Edgewater, approprier un montant de 66 000\$ et autoriser le maire et le greffier de la Ville de Pointe-Claire à signer les documents.
- 30.02 Octroyer un contrat pour la fourniture de services pour la tenue de journée de collecte des matières encombrantes – Éco Centre Mobile de Pointe-Claire à la firme «Kadisal 4121104 Canada inc.» pour un montant de 111 746,25\$ (appel d'offres PT90001).
- 30.03 Octroyer un contrat pour la fourniture et l'installation d'humidificateurs pour la Bibliothèque centrale à la firme «Service Dunor inc.» pour un montant de 36 684,37\$ (appel d'offres IG90001).
- 30.04 Créer un comité de sélection et approuver les critères de sélection relativement à l'octroi d'un contrat relatif aux services professionnels pour les services d'architectes et d'ingénieurs relatifs à la construction d'un chalet au Parc Voyageur.
- 30.05 Créer un comité de sélection et approuver les critères de sélection relativement à l'octroi d'un contrat relatif aux services professionnels d'une firme de conseillers pour l'auscultation et le diagnostic d'une partie du réseau pluvial à l'aide d'une caméra à téléobjectif.
- 30.06 Octroyer un contrat à Salvex inc. pour la construction d'une piste cyclable au Parc Edgewater entre l'avenue Bowling Green et l'avenue Cartier (PG80012).

## **40 – Correspondance et autres sujets**

- 40.01 Appuyer l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-Dame-de-Grâce dans son opposition à tout projet de casino sur le site de l'Hippodrome.
- 40.02 Adopter une résolution concernant la maintenance des stations de train.

## **50 – Ressources humaines**

- 50.01 Accepter la création, à compter du 18 février 2009, de l'emploi cadre de Responsable – Médiation et développement au groupe de traitement 1D et d'un poste à temps partiel (25 heures par semaine) de cet emploi à la division des Activités culturelles du service de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social à compter du 18 février 2009, le tout aux conditions apparaissant dans la section «Recommandation du Directeur Général» du dossier décisionnel 09-161-1990.

50.02 Approuver la liste des changements au personnel pour le mois d'avril 2009.

**70 – Levée de la séance**